

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 1^{er} février 2024 à 20h00, à la maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Laurent Demarta

Présences :	Effectif :	24	Est excusé :	M. F. Besia
	À l'appel :	22		
	Excusé :	1	Est absent :	M. L. Bertola
	Absent :	1		

Sont également présents :

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Michel Froidevaux, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 119'000.- pour la réalisation de travaux d'entretien au collège.
5. Motion interpartis « pour la dynamisation des entreprises communales »
6. Points en suspens – informations du Conseil communal
7. Divers

1. Correspondance - Appel

M. L. Demarta, Président :

Il est actuellement 20h01.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil général du 1^{er} février 2024.

En ce qui concerne les correspondances, j'ai reçu une lettre de démission du Conseil général de M. Cosimo Pepe, démission à la suite de ce Conseil général.

Avant de passer la parole à M. Majid Charif pour l'appel, je souhaite excuser M. Joël Boulogne, Conseiller communal.

Appel selon la liste des présences par M. Charif

À l'appel : 24 personnes présentes, 1 excusé et 1 absent. La majorité absolue est à 13.

M. L. Demarta, Président :

Nous pouvons passer à l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que vous approuvez l'ordre du jour avec un lever de main ? Merci, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023

M. L. Demarta, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

M. L. Demarta, Président :

Ce n'est pas le cas. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que ce procès-verbal est approuvé.

Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards

M. L. Demarta, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? A qui puis-je passer la parole ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards destinée aux enfants de 7 à 14 ans. Ce crédit a été inscrit au budget des investissements 2024 pour un montant de CHF 300'000.-. La différence est due à l'augmentation du prix des matériaux et du génie civil ainsi qu'à la hausse de la TVA.

Conformément à l'inscription dans les plans de quartier du Vignoble et des Argilles Est et Ouest, chaque propriétaire participe aux frais de cette place de jeux à raison de CHF 40'000.-, soit CHF 120'000.- au total. Le solde de CHF 210'000.- à la charge de la Commune sera financé par le fonds Varo. Comme vous le savez, depuis 2022, la somme de CHF 100'000.- que nous recevons par convention de Varo est destinée à financer des projets. Pour info, le solde du fonds Varo se montait au 31.12.2022 à CHF 184'000.- dont à ajouter les CHF 100'000.- reçus pour 2023.

Ce crédit de CHF 330'000.- est donc entièrement autofinancé et ne rentre dès lors pas dans le calcul du frein à l'endettement. A noter encore qu'une place de jeux pour les plus petits créée sur le terrain privé des nouvelles constructions est financée par les propriétaires.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

Mme F. Maire :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour plusieurs raisons, le Groupe Ensemble pour Cressier trouve ce projet adéquat. Dans le village, il n'existe pas de place de jeux pour les 7 à 14 ans. Cette place permettra de mieux mettre en valeur le quartier des Prélards. Les places de pique-nique seront un lieu de rencontre et favoriseront la convivialité. Le ficelage financier est des plus intéressant.

Cependant, le Groupe Ensemble pour Cressier demande plusieurs aménagements. Même si la haie prévue est d'essence indigène, ce projet ne met pas assez en avant la biodiversité. Il faudrait davantage de végétalisation, ce qui permettrait d'ombrager plus d'endroits. Il faudrait aussi réduire les places de parcs pour les voitures. Ces places sont disproportionnées par rapport à celles accordées aux vélos, d'autant plus que beaucoup d'enfants du village se rendront sur place à vélo.

D'autre part, les places pour les voitures risquent d'être occupées par les personnes du quartier, qui n'ont rien à faire avec cette place de jeux. Il faudrait aussi évaluer si un parcage limité serait envisagé. Par ailleurs, il faut aussi penser à la mobilité réduite et prévoir des places à cet effet.

Finalement, le Groupe Ensemble pour Cressier accepte le budget de CHF 330'000.- mais demande d'apporter les modifications précitées. Merci.

Mme M. Charpié Dewarrat :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cas de la construction des nouveaux bâtiments à l'Ouest du terrain de football, il avait été inscrit dans les plans de quartiers qu'une place de jeux devrait être créée afin de permettre aux enfants de 7 à 14 ans de bénéficier d'un lieu de détente et de jeux. Aujourd'hui, le Conseil communal nous présente un joli projet d'aménagement de cette future place de jeux, avec d'un côté une cage multisports et de l'autre une zone pour les plus petits. Pour compléter cette place de jeux, il est prévu d'y installer une table de ping-pong ainsi que 3 ensembles de tables et de bancs. Le tout planté dans un décor de verdure.

Nous soutenons avec enthousiasme ce projet d'aménagement qui offrira à nos enfants un espace dédié et sécurisé pour se divertir et se bouger en plein air. Nous sommes pleinement convaincus par la proposition de l'aménagement de la cage multisports qui offrira aux jeunes diverses possibilités de jeux, tel que le football et le basketball. La hauteur du grillage qui entourera la cage sera suffisante pour éviter la perte des ballons dans les vignes environnantes.

Nous sommes cependant moins convaincus par la zone d'aménagement des plus petits. Bien que l'idée actuelle intègre les éléments traditionnels tels que toboggans, château fort et balançoires, nous pensons qu'aujourd'hui il existe des alternatives plus modernes et divertissantes. Ainsi nous recommandons la réalisation d'un circuit de « pumtrack » en lieu et place de la proposition initiale. Le « pumtrack » fait partie des tendances actuelles en matière de jeux et offrirait une alternative très sympa à notre collectivité.

Nous formulons notre suggestion avec l'objectif d'enrichir davantage le projet en encourageant notre Conseil communal à explorer la faisabilité de cette proposition. Par ailleurs, nous recommandons également de veiller à la présence suffisante d'arbres sur l'ensemble de la place de jeux afin d'assurer l'ombre et le confort à l'ensemble des utilisateurs.

En conclusion, le Groupe PLR soutient la Commune dans son engagement pour la jeunesse et accepte à l'unanimité la demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards.

M. L. Demarta, Président :

Tous les Groupes s'étant exprimés, je passe à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est approuvé à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

<p>4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 119'000.- pour la réalisation de travaux d'entretien au collège</p>

M. L. Demarta, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? A qui puis-je passer la parole ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la Commission financière a également examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 119'000.- pour la réalisation de travaux d'entretien au collège tel qu'inscrit au budget des investissements 2024.

Il s'agit d'une première étape des travaux à entreprendre au collège qui est limitée à CHF 119'000.- afin de respecter le frein à l'endettement. Les travaux prévus sont tout à fait judicieux. Ainsi, le remplacement du carrelage défectueux est nécessaire pour des raisons d'hygiène et l'installation d'un lift d'escalier permet de répondre aux exigences légales.

Le changement complet de la cuisine a pour but d'offrir un local correspondant aux besoins actuels. Une fois les travaux réalisés, les tarifs de location pour les habitants et sociétés externes au village seront revus à la hausse, ce qui permettra un certain retour sur investissements.

Quant au raccordement du bâtiment au réseau primaire du CAD, nous proposons de le financer, dans la mesure du possible, par le Fonds à vocation énergétique.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce qu'une autre Commission souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme G. Pollicino :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il me semble que parler du collège de Cressier réveille des souvenirs pour beaucoup d'entre nous, suscite des émotions et provoque beaucoup de discussions.

Notre collège, qui affiche fièrement ses 52 ans, devient vétuste et ses installations quelques peu caduques, voire mêmes dangereuses. Des travaux minimums sont absolument nécessaires et urgents pour assurer la sécurité de tous et l'accès facilité aux étages et aux toilettes pour les

handicapés et les accidentés. La conjoncture actuelle des finances communales ne nous permettant par d'investir les CHF 330'000.- qui seraient nécessaires pour une remise en état ad hoc, le Conseil communal a décidé de parer au plus pressé et au strict nécessaire en nous présentant une version allégée des travaux urgents. Le reste sera mis au programme des investissements 2025.

Le Groupe PLR accepte évidemment à l'unanimité cet arrêté.

M. A. Grandjean :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a examiné la demande de crédit de CHF 119'000.- pour les travaux d'entretien au Collège.

Après 50 ans, il paraît évident qu'il y a quelques réparations à faire.

Vu les finances plutôt précaires de la Commune, la réalisation du lift entre le rez-de-chaussée et le premier étage pour une première étape nous semble une bonne idée. On pense que des meubles de cuisine qui ont durés 50 ans, c'est une belle performance et il est venu le temps de les remplacer.

Une question : Quelles seraient les conséquences sur les délais et les coûts de la présence d'amiante dans les différentes rénovations ?

Le Groupe Ensemble pour Cressier va accepter cette demande de crédit à l'unanimité.

M. L. Demarta, Président :

Tous les Groupes s'étant exprimés, je passe à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est approuvé à l'unanimité.

M. A. Grandjean :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Est-ce que le Conseil communal a une réponse à ma question ?

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au niveau des problèmes d'amiante, c'est clair que la réfection du carrelage se fera pièce par pièce et on va remplacer simplement les pièces qui sont cassées ou légèrement fissurées. Alors bien sûr, lorsqu'on aura enlevé la première, elle sera analysée pour s'assurer qu'il n'y a pas d'amiante. Dans le cas où il y aurait de l'amiante dans ces carrelages qui ont plus de 50 ans, ils seraient éliminés par la voie obligatoire dans ce genre de cas. Pour le coût, la trentaine de planelles qu'il y a à remplacer ne vont pas nous coûter des milliers de francs, loin de là. Mais en tous les cas, cela sera pris en compte pour l'élimination.

De plus, les travaux se feront pendant les vacances d'été, il n'y aura pas de risques pour les enfants qui sont au Collège et autres. C'est une garantie pour les élèves qui fréquentent le collège.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par rapport au fonds des énergies. Alors on a fait un rapide contrôle à l'administration, c'est possible de faire appel à ce fond. On va l'utiliser bien sûr. Ceci soulagera ces CHF 119'000.- prévu pour ces travaux. C'est en ordre, ce sera possible.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce que toutes les questions ont trouvé leurs réponses ? Oui, nous passons donc au point 5.

5. Motion interpartis « pour la dynamisation des entreprises communales »

M. L. Demarta, Président :

Comme je vais m'exprimer sur ce point-là, je demande à être remplacé par le Vice-président du Conseil général, M. Chittani.

M. A. Chittani, Vice-Président :

Bonsoir, c'est avec un peu de surprise que je suis là ce soir pour remplacer le Président du Conseil général. Je passe donc en premier lieu la parole à M. Demarta, pour nous présenter la motion pour la dynamisation des entreprises communales. Mais tout d'abord, je souhaite demander si l'entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas, M. Demarta, à vous la parole.

M. L. Demarta, Président :

Cressier compte actuellement 79 entreprises domiciliées officiellement sur la Commune. C'est beaucoup et extrêmement varié. Je ne vais pas vous lire la liste intégrale des 79 entreprises mais une sur 5 pour avoir une petite idée aléatoire de la diversité de ces entreprises. Par exemple :

Amparo Coiffure, Association Tartine & Chocolat, Bieri Grisoni SA, Cabinet d'orthophonie Pauchard Fournier Stéphanie, Caveau des vins de l'Entre-deux-Lacs, Constructions métalliques Perrenoud Sàrl, Domaine Hôpital Pourtalès, Frigemo SA, Gorilla Watches Sàrl, Institut Il Bello delle donne, Les Métalliers Concept SA, Morand Services et Transports, Pizza Torino, Sema Fiduciaire Sàrl, Stauffer Sandrine Podologue ou de Work Connection Human Ressources.

On voit avec cette liste que ces entreprises sont extrêmement variées et nombreuses. Simplement, elles ne se connaissent pas toutes et ne travaillent pas forcément ensemble. L'intention de cette motion est de permettre à ces entreprises de se rencontrer et de dynamiser les activités de ces entreprises, dynamiser l'entrepreneuriat local. Cela permettra à la Commune de percevoir des impôts supplémentaires mais aussi d'attirer des gens qui travaillent à Cressier.

Cette motion vient des deux Groupes politiques présents dans le village, donc elle a été développée conjointement, ce qui est à souligner dans une démarche d'entente dans la vie politique locale. Et je tiens à rappeler que le coût de cette proposition est relativement modeste, voir modique puisqu'il s'agit en tout et pour tout d'organiser un apéro et d'inviter des gens, avec du vin de la Commune et quelques éléments de nourriture. On n'est pas en train de dépenser des fortunes, que l'on a pas, puisque la situation financière est ce qu'elle est.

Pour terminer, je rappelle que l'objectif de cette motion est de dynamiser l'activité économique de Cressier. Merci pour votre attention.

M. A. Chittani, Vice-Président :

Est-ce qu'une autre personne souhaite s'exprimer par rapport à ce projet ? Non. Je vous propose donc de passer au vote en levant la main, pour décider si vous acceptez cette motion qui sera ensuite soumise au Conseil communal. Deux absentions. La motion est acceptée à la majorité.

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer concernant cette motion ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Le Conseil communal prend acte et vous donnera dans les délais un retour sur cette motion.

M. A. Chittani, Vice-Président :

Je laisse ma place au Président.

M. L. Demarta, Président :

Le point 5 ayant été traité, nous passons donc au point 6.

6. Point en suspens – informations du Conseil communal

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai deux informations à vous transmettre.

Tout d'abord au sujet du chauffage à distance (CAD) au centre du Village. Les travaux à la rue St-Martin ainsi qu'à la rue Gustave-Jeanneret vont débuter lundi prochain. Les travaux commenceront par l'endroit où il y a la remorque du chauffage intermédiaire. Ils vont faire la descente de la rue St-Martin puis la rue Gustave-Jeanneret, et le raccord auprès de la route Cantonale (RC5).

Concernant la Fête du Vin Nouveau et le marché de l'ascension, les travaux seront arrêtés à partir du 26 avril, jusqu'au 13 mai. Les routes seront praticables. Si par malheur il devait encore y avoir une tranchée ouverte, elle sera recouverte de tôle fixée. Il n'y aura pas de souci pour le cortège, la population, les déplacements et autres. Voilà ce qu'il en est du CAD.

Pour ce qui est de la voûte de la Maison Vallier, si les gens se posent des questions du « Pourquoi il reste des planches ? », le problème est que le forgeron à qui on a donné les travaux à faire, a eu des problèmes familiaux importants et eu une dépression et a dû fermer momentanément son entreprise. J'ai pu avoir à nouveau contact avec lui il y a 3 mois et m'a promis qu'il allait faire le maximum pour mettre à bien ces éléments qu'on lui a commandés.

J'ai eu un dernier contact la semaine passée en lui demandant des dates définitives d'installation de ces travaux.

Alors la première plaque sera mise fin mars, et la deuxième avec pour objectif fin mai. Il nous les a garanti par écrit, j'espère que ça jouera et vais suivre ceci de près. Mais théoriquement, j'espère pour lui et pour nous, que ces travaux puissent être terminés. Merci de votre attention.

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons maintenant suffisamment avancé sur un projet avec l'entreprise « Historika », pour faire des panneaux de présentations du village. Il y aura deux panneaux de présentations. Un au niveau de la gare sur le domaine publique (DP) et un autre au niveau de la place du village. Ces panneaux vont présenter le village, mais sont aussi autofinancés avec des publicités d'entreprises. On a déjà eu quelques retours à ce niveau-là. On a eu des entreprises qui se sont demandées pourquoi l'entreprise « Historika » venait les voir. Donc voilà, comme ça vous saurez. Il y avait un ancien panneau au niveau de l'ancienne Poste, mais comme c'est plus tellement le centre du village, on a décidé, en accord avec l'entreprise « Historika » de refaire ces panneaux. Merci beaucoup.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A vos agendas. Le Conseil général du 7 mars 2024 est annulé. Le prochain est donc le jeudi 4 avril ainsi que le 27 juin qui sera le Conseil général des comptes ainsi que la constitution des nouvelles autorités.

Une petite information au niveau du Plan d'aménagement local (PAL), je vous avais déjà informé qu'il avait été transmis pour présentation au Service de l'aménagement du territoire (SAT) et nous avons maintenant reçu un retour du SAT comme quoi notre dossier était recevable. Donc c'est déjà une bonne chose. Et maintenant, on espère avoir un retour d'ici fin mars.

Concernant les constructions aux Argilles, particulièrement « Argilles Est », les bâtiments sont terminés, il reste encore les alentours (les aménagements extérieurs). Si vous passez par-là, ils sont en train de planter les arbres. Les premiers emménagements auront lieu pour le 1^{er} avril. Il y a environ, à ce jour 30 appartements de loués. Voilà pour les informations que j'avais à vous donner. Merci.

M. L. Demarta, Président :

Nous pouvons passer au point 7.

7. Divers

M. L. Demarta, Président :

Qui souhaite s'exprimer ? M. Persoz souhaite s'exprimer et va faire une présentation.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai en fait 2 divers. Le premier est personnel et le deuxième se fera au nom de l'association « Cressier Solidaires ».

Mon premier divers personnel concerne l'extinction des feux du village de 00h00 à 5h00 du matin.

Il y a un peu plus d'une année, le Conseil communal a décidé d'éteindre les lampadaires du village de 00h00 à 5h00 du matin, sous l'impulsion du Canton de Neuchâtel. Ceci pour permettre de réduire le risque de pénurie d'électricité. C'est une décision que je salue et ne remets absolument pas en question. Mais une année après, je me pose la question du bilan. Par curiosité mais aussi pour connaître l'impact financier, énergétique et sur la population d'une telle extinction.

Donc voilà je serais intéressé à savoir ce qu'il en est et quelles ont été les économies d'électricité, financières et puis s'il y a eu des réactions au sein de la population. Il est vrai que l'on peut lire parfois dans le journal, qu'il y a certaine personne qui ont peur dans le noir. Est-ce qu'il y a eu quelque chose dans le village ? Voilà Je ne sais pas si vous avez une réponse tout de suite ou si je dois attendre ?

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant l'économie énergétique, je vous avais annoncé lors d'un précédent Conseil général que d'après « Groupe E » on était à 28% d'économie d'énergie. Maintenant, j'attends le rapport de fin d'année pour pouvoir donner un chiffre exact du nombre de Kilowatts qu'on a pu économiser ainsi

qu'au niveau de l'économie financière de l'éclairage public. Les dernières factures et comptage ne nous sont pas encore parvenues. Dès que nous le recevrons, nous vous les transmettrons, soit par courriel ou alors lors du prochain Conseil général. Je ne vais pour l'instant pas avancer de chiffre tant que je n'ai pas l'exactitude.

Au niveau de la population, personnellement j'ai déjà eu deux ou trois remarques disant : « C'est problématique à partir de 00h00 quand on doit rentrer... », mais dans l'ensemble il ne me semble pas qu'on ait eu beaucoup de réclamations à la Commune.

Je n'ai pas de nombre à vous transmettre, je regarderai avec l'administrateur s'il a reçu des réclamations particulières, mais je crois que ce n'est pas le cas. Il y aura de toute façon quelques personnes qui ne seront pas d'accord avec ce système, mais on en est là et pour le moment on le maintient. Bien d'autres communes maintiennent cette extinction. Je crois que dans le Canton, il n'y a que 2 communes qui ont décidé de le rallumer. On verra également ce que dira le Canton au niveau des économies d'énergie, si ça se relâche au niveau européen et autres, et là, peut-être qu'on aura la situation en main. Merci.

M. S. Persoz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ma deuxième intervention concerne « Cressier Solidaires » et je vais la faire avec Mme Cinotti.

Ceci est une information au Conseil général. Une information que l'on vous donne car cela concerne le village et vous aussi indirectement.

Donc il y a un peu plus d'une année, Mme Laila Cinotti vous avait présenté la création de notre association « Cressier Solidaires », qui est née à la suite des inondations et surtout de l'élan de solidarité qui a suivi cette inondation. Dans le but de faire perdurer cette solidarité, par le biais de projet. Au départ, on voulait faire un projet annuel et puis finalement le premier projet qui est sorti de notre « brainstorming » a été de faire un parcours didactique, un peu à l'image du « Viti-tour » dans la forme et pas dans le contenu. Ce parcours didactique a pour sujet les inondations qui ont eues lieux dans notre village, mais plus globalement sur l'eau sous toutes ses formes.

Nous avons tracé un parcours qui est double. Un grand parcours (*en rouge sur le plan montré durant la présentation*) qui monte par le Lordel, qui passe par Enges et redescend par Frochaux. Il a été dessiné par le tracé des deux cours d'eau qui ont débordés. Ça remonte le Ruhaut et ça redescend par le Mortruz, en passant par les points de l'inondation qui nous semblaient être stratégiques.

Le grand parcours prend à peu près 3h30 de marche. Donc c'est un parcours dont le but est de le faire sur une journée avec un pique-nique dans le sac à dos. Il est sportif mais très sympathique pour vous qui connaissez bien la région. Vous savez que c'est très sympa de se balader par ici.

Le petit parcours est finalement une portion du grand parcours. La portion qui reste dans le village. Il redescend par le Mortruz pour finir à la gare. Le parcours part de la gare avec deux panneaux de présentations. Un panneau qui présente l'historique des inondations à Cressier et l'autre panneau qui présente les deux parcours différents avec leurs places de pique-nique et leurs différents postes.

Vous voyez que c'est 19 postes au total, pour 20 panneaux, car il y a les 2 panneaux à la gare. Deux parcours, dont le grand j'ai parlé de 3h30, éventuellement 4h00, cela dépend du rythme de chacun pour les 13 km. Le petit parcours c'est 5 km dans le village, donc accessible à toute personne, même à mobilité réduite. Les panneaux ressembleront à ça (*un échantillon du panneau est montré pendant la présentation*). Je sortirai toute à l'heure une petite maquette que nous avons réalisée pour ceux qui le désirent.

Donc petite explication : Ça sera 2 panneaux. Un destiné aux adultes et l'autre aux enfants. Donc ils auront un peu près cette taille, la maquette est 90% de la taille réelle. Ces panneaux contiennent plusieurs informations dont je vais vous parler après. Et il y a, à chaque fois avec le grand panneau, le petit panneau en dessous qui est destiné aux enfants, avec une question sur l'eau et sa réponse avec deux petits personnages en forme de gouttes d'eau « Goutte d'eau et oh là là » qui accompagnent les enfants durant tout le parcours. En leur posant des questions et leur apprenant des choses sur l'eau. Le panneau enfant se voudra assez simple, pour qu'il soit accessible aux enfants de 8 à 12 ans, par-là autour. Tout le monde pourra le lire et en profiter.

Pour les dimensions des panneaux les voici (*un échantillon du panneau est montré pendant la présentation*). En quelques mots, toujours un sujet qui est traité. Les sujets traités : les inondations mais aussi la reconstruction de certains éléments, les orages. Avec ici un profil des deux ruisseaux, le Ruhaut et le Mortruz, avec une petite indication sur le panneau de l'endroit où l'on se trouve. Vous avez sur chaque panneau, des photos, des archives, des croquis mais aussi une question. Une question cette fois-ci pour les adultes et la réponse se trouve toujours sur le panneau suivant. Donc on a le temps entre chaque panneau de réfléchir à la question, et la réponse se trouve *ici (le montre sur la maquette)*. Il y a également ici, un petit insert qui permet de se guider.

Il est prévu des « QR codes » qui permettront d'augmenter la réalité et l'écrit et permettront d'avoir des informations par le biais du smartphone. Que ce soit, visuelles, auditives ou autre. On a beaucoup de projet, beaucoup d'idées, mais ceci c'est vraiment la base.

Le panneau enfant, j'en ai parlé, est beaucoup plus simple. Je passe la parole à Mme Cinotti pour la suite.

M. L. Cinotti :

Le projet comme vous l'avez vu est ambitieux. Parce que pour faire ces panneaux c'est du travail, mais c'est aussi de l'argent. Car il faut quelque-part aussi produire les panneaux, tant en terme physique que dans la conception. Ces panneaux nous sommes en train actuellement de les financer.

Vous l'avez surement vu sur le grand panneau, on a fait appel à diverses entreprises. C'est sur la bande en bas du panneau que seront mentionnées toutes les entreprises qui soutiennent le projet et qui vont figurer à égalité. Parce qu'on est toujours dans l'esprit de solidarité. Il n'y a pas lieu que certaines soient plus mises en avant que d'autres. Les partenaires principaux avec qui on en a parlé sont tout à fait d'accord sur le principe. L'avantage c'est qu'ils seront tous sur tous les panneaux et l'inconvénient, c'est que celui qui aura mis CHF 20'000.-, CHF 10'000.- ou CHF 200.-, il aura la même place que l'autre.

Aujourd'hui on a fait appel aux entreprises locales pour commencer. La Loterie romande nous a donné son préavis de principe, on a les accès mais la demande doit être faite de la façon suivante : Il faut d'abord que l'on ait des fonds pour pouvoir faire appel à elle, pour être sûr que le projet soit bouclé. Il nous reste encore les clubs services à démarcher. On verra encore de quelle manière, mais on va profiter de la Fête du Vin Nouveau aussi pour mettre quelque chose sur les différents stands afin d'avoir une information sur le projet avec un « QR code » pour avoir des informations et également faire des dons et participer. Parce que finalement, tout le monde a le droit de participer s'il en a envie et de soutenir le projet.

Aujourd'hui, Cressier Solidaires c'est une association. Bien que Sylvain Persoz et moi, ainsi que les membres fassent majoritairement partie du Conseil général, cela n'a rien à voir avec le Conseil communal, ni la politique. Toujours est-il que le Conseil communal, et nous le remercions pour cela, nous accorde son soutien de principe et qu'il est d'accord pour le projet et qu'il est aussi d'accord de nous faciliter autant que possible les démarches pour l'obtention des permis de construire. Parce que tous les panneaux, qu'ils soient sur un bien-fonds communal ou privés et autres, font appels à des démarches pour l'obtention de permis de construire, pour pouvoir les placer ces panneaux.

